

**DELIBERATION N°2020-19/CCOG-DGAS-FI  
relative au vote du budget primitif de l'exercice 2020  
- budget annexe de l'immobilier d'entreprises**

L'An Deux Mille vingt le vendredi sept février, à dix heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

**Conseillers en exercice =  
31**

Présents ..... 19  
Absents ..... 11  
Procurations ..... 00  
Votants ..... 19

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 29 janvier 2020.

**Publiée le : 21/02/2020**

**PRÉSENTS :**

**Mme CHARLES** Sophie, Présidente - **M. FERREIRA** Jean-Paul, 1<sup>er</sup> Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2<sup>ème</sup> Vice-Président - **M. DEIE** Jules, 5<sup>ème</sup> Vice-Président - **M. ANELLI** Serge, 6<sup>ème</sup> Vice-Président - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente - **M. GONTRAND** Jean, 9<sup>ème</sup> Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **M. JACOBIE** Micky, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère - **M. NESMON** Jean-Albert, Conseiller - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère - **M. VERDAN** Michel, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller..

**ABSENTS EXCUSES :**

**Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente - **M. CHAUMET** Chris, Conseiller - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **M. PESNA** Bendy, Conseiller -

**ABSENTS NON EXCUSES :**

- **M. DOLIANKI** Paul, 3<sup>ème</sup> Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4<sup>ème</sup> Vice-Président - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller -

**PROCURATIONS :**

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND JEAN, 9<sup>ème</sup> Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.



Communauté de Communes de l'Ouest Sarladais

Envoyé en préfecture le 21/02/2020

Reçu en préfecture le 21/02/2020

Affiché le



ID : 973-249730037-20200207-DELIB202019-DE

**Délibération n° 2020-19/CCOG-DGAS-FI  
relative au vote du budget primitif de l'exercice 2020  
- budget annexe de l'immobilier d'entreprises.**

Mesdames et Messieurs, les Conseillers Communautaires ;

J'ai l'honneur de vous **présenter la délibération du budget primitif 2020 du budget annexe de l'immobilier d'entreprises.**

Le montant total du projet de **budget primitif de l'exercice 2020**, qui est soumis au vote de l'Assemblée délibérante s'élève, les deux sections confondues, à **4 765 459 €**.

Ce projet de budget comprend :

- Pour la section de fonctionnement ; des prévisions qui s'élèvent en 2020 à **2 614 965€**. Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes.

DÉPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
<b>2 614 965 €</b>	<b>2 614 965 €</b>

- Pour la section d'investissement ; des prévisions 2020 qui s'établissent à **2 150 494 €**. Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
<b>2 150 494 €</b>	<b>2 150 494 €</b>

Le Président indique que ces crédits intègrent, pour les deux sections, les reports 2019 (restes à réaliser et résultats reportés de l'exercice 2019). **A ce titre, le vote du conseil communautaire ne porte que sur les crédits nouveaux.**

Le rapport de présentation dudit budget détaille les données budgétaires du budget primitif 2020 de l'immobilier d'entreprises.

Il est proposé au conseil communautaire :

De voter le présent budget :

- Par nature au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement pour les crédits non individualisés ;
- Au niveau des opérations pour les crédits d'investissements individualisés

**De ce qui précède, je vous demande de bien vouloir délibérer.**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après** avoir échangé sur les prévisions de l'exercice budgétaire 2020 de l'immobilier d'entreprises ;

- **DECIDE** de voter le budget primitif 2020 du budget annexe de l'immobilier d'entreprises comme mentionné dans les tableaux ci-dessus pour les deux sections ;

- **AUTORISE** la présidente à satisfaire aux obligations afférentes.

VOTE => Pour = 19

Contre = 0

Abstention = 0

Fait à Mana, le 7 février 2020

Pour extrait conforme.

 Présidente  
SODIE CHARLES



Quest Guyane  
un territoire. des projets. un avenir

Envoyé en préfecture le 21/02/2020

Reçu en préfecture le 21/02/2020

Affiché le



ID : 973-249730037-20200207-DELIB202019-DE

## **BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2020 DU SPIC IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

### **RAPPORT DE PRESENTATION**

Mesdames et Messieurs, membres du Conseil Communautaire ;

#### **I / PRESENTATION GENERALE**

Les prévisions budgétaires totales 2020 du budget annexe du SPIC Immobilier d'Entreprise s'élèvent à **4.765.459 €** contre 5.815.741 € en 2019 sections d'investissement et de fonctionnement confondues.

Il est à noter que les prévisions budgétaires de 2019 sont équilibrées après affectation des résultats cumulés de fonctionnement.

Ces prévisions se répartissent comme suit :

Pour la section d'exploitation : ces prévisions s'élèvent en 2020 à **2.625.388 €**. Elles sont équilibrées en dépenses et recettes.

<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>
2.614.965 €	2.614.965€

Pour la section d'investissement : ces prévisions pour 2019 s'établissent à **2.150.494 €**. Elles sont équilibrées en dépenses et recettes.

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>
2.150.494 €	2.150.494 €

#### **II / SECTION D'EXPLOITATION**

##### **A / LES DEPENSES D'EXPLOITATION**

Les prévisions des dépenses d'exploitation pour 2020 sont de **2.614.965,00 €**.

Les dépenses se traduisent ainsi qu'il suit par chapitre :

- 011 - Les charges à caractère général s'établissent à hauteur de **192.542,68 €** en 2020. Ce poste comprend 21.727.60 € de restes à réaliser de 2019.
- 012 - Les charges de personnel et frais assimilés sont estimées à **226.361,00 €** en 2020. Ce poste comprend 46.361 € de restes à réaliser de 2019. Il s'agit du remboursement

au budget principal des salaires des agents du service financier, patrimoine et technique lorsqu'ils interviennent sur l'immobilisation 2020.

- 022 - Dépenses imprévues budgétées à hauteur de **24.729,00 €** en 2020.
- 67 - Charges exceptionnelles, budgété à hauteur de **80.000,00 €** en 2020. Ce chapitre est dédié à l'annulation de litres sur exercices antérieurs, aux paiements d'intérêts moratoires...etc.
- 023 - Virement à la section d'investissement, **1.854.737,32 €** sont dégagés afin d'équilibrer la section de fonctionnement, notamment compte tenu des reports importants et du niveau des recettes (cf. infra)
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections. Ce chapitre budgétaire regroupe les crédits relatifs aux dotations aux amortissements et aux provisions. Elles sont estimées à **236.595,00 €**.

## **B/ LES RECETTES D'EXPLOITATION**

Les prévisions de recettes d'exploitation pour 2019 sont de **2.614.965,00 €**. Les recettes prévisionnelles par chapitre s'établissent comme suit :

- 75 - Autres produits de gestion courante – comptabilise le revenu des immeubles, estimé à **576.554,77 €**.
- 002 - Résultat d'exploitation reporté : **2.038.410,23 €**.

## **III/ SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Elles s'élèvent à **2.150.494,00 €** en 2020.

Ces dépenses se répartissent par chapitres de la manière suivante :

- 20 - Immobilisations incorporelles – On prévoit sur l'article 2031 intitulé « frais d'études », la somme de **158.965,00 €** d'inscription en 2020.
- 21 - Immobilisations corporelles : **308.689 €** en 2020, dont 10.196,65 € de reste à réaliser en 2019.
- 23 - Immobilisations en cours – budgétées à hauteur de **1.682.840,00 €** en 2020.

## B/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à **2.150.494,00 €** en 2020.

Envoyé en préfecture le 21/02/2020  
Reçu en préfecture le 21/02/2020  
Affiché le   
ID : 973-249730037-20200207-DELIB202019-DE

Ces recettes se répartissent par chapitre de la manière suivante :

- 10 – Dotations, fonds divers et réserves – Ce compte est budgété à hauteur de **59.161,68 €** en 2020.
- 021 - Virement de la section de fonctionnement : **1.854.737,32 €** sont dégagés afin d'équilibrer la section de fonctionnement, notamment compte tenu des reports importants et du niveau des recettes (cf. infra)
- 040 - Opérations d'ordre – budgété à hauteur de **236.595,00 €**.